



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

20/05/2024

Résumé des questions économiques et sociales: **semaine n° 175 du 20 Mai 2024**

DÉCRET CHÔMAGE : COMMENT MACRON A MÉTHODIQUEMENT SACCAGÉ LES DROITS DES CHÔMEURS EN SIX ANS !

Ce 1^{er} juillet, le gouvernement publiera un nouveau décret de modification de la convention de l'assurance chômage. Il établira les règles, notamment en matière d'indemnisation, pour les 3 ans à venir.

Le décret durcira encore l'accès aux indemnités des chômeurs !

Plusieurs options sont sur la table : allongement du temps de travail nécessaire pour ouvrir des droits, réduction de la durée d'indemnisation ou encore baisse de l'allocation de retour à l'emploi. Bien qu'elle affecte la vie de tous les salariés, et *a fortiori* celle des près de 6 millions d'inscrits à France Travail (dont le tiers seulement sont des chômeurs indemnisés), cette décision va être prise de manière unilatérale, sans négociations avec les syndicats et le patronat ; sans débat ni contrôle du Parlement.

C'est la troisième fois en sept ans que le gouvernement reprend la main sur le régime d'assurance chômage pour le réformer par décret. Cette méthode était jusque-là exceptionnelle puisque conditionnée à l'échec des négociations entre le patronat et les syndicats, avant 2018, la reprise en main de l'assurance chômage par l'État n'avait eu lieu qu'une seule fois, en 1983. « *Depuis 2018, on est dans un jeu de dupes : l'État organise l'impossibilité de négocier réellement pour justifier son intervention* ».

De fait, l'État change les règles à volonté. Le résultat ? Une régression des droits d'un niveau jamais constaté depuis la création de l'assurance chômage en 1958, avec notamment la baisse de 25 % de la durée d'indemnisation pour tous et toutes, mais aussi la réduction drastique du montant de l'allocation, allant jusqu'à -50% pour les plus exposés.

Emmanuel Macron n'a pourtant trompé personne. Dès 2017, alors candidat à l'élection présidentielle, il expliquait sa volonté de s'attaquer au paritarisme et de placer l'Unédic (gestionnaire de l'assurance chômage) sous contrôle et sous financement de l'État.

La stratégie Macron !

Ainsi, dès son arrivée à l'Élysée, le gouvernement Macron a entrepris des réformes. D'abord en remplaçant, dès 2017, une partie des cotisations salariales qui financent l'assurance chômage, par de la CSG, un impôt, donc dépendant des caisses de l'État. « *C'était une mesure assez invisible, mais extrêmement importante, car elle permettait à l'État de dire : ce n'est plus vous qui financez l'assurance chômage, donc ce n'est plus vous qui décidez* »

Il y a aussi une situation paradoxale : " *quand le chômage était à la baisse, le gouvernement réduisait les droits des chômeurs au prétexte qu'il était facile de trouver du travail. Mais depuis novembre 2023, alors que la courbe s'est inversée, le gouvernement dit qu'il faut à nouveau baisser les droits pour remettre les gens au travail* ". Au dernier trimestre 2023, [le nombre](#) de chômeurs a augmenté de **64.000** par rapport au trimestre précédent, le taux de chômage s'établissant à **7,4 % de la population active**.

Dans [son enquête](#) sur les « *besoins de main-d'œuvre* » en 2024, réalisée auprès des employeurs, France Travail observe aussi une diminution des projets d'embauche (2,8 millions en 2024 contre plus de 3 millions un an plus tôt). Et un tiers de ces « *intentions de recrutement* » concernent des secteurs et des métiers souvent pénibles, mal payés et dévalorisés : restauration, saisonniers agricoles, nettoyage ou aides à domicile.

la CGT compte sur l'exaspération générale pour mobiliser contre la réforme. « *Nous comptons aussi mener des actions, la fédération du spectacle, les intérimaires, mais aussi les dockers, sont particulièrement remontés* ».

PARIS : GRÈVE DES ÉBOUEURS PENDANT LES JO !

La CGT des éboueurs parisiens a déposé un préavis de grève pour une partie du mois de mai et pour la période allant du 1^{er} juillet au 8 septembre, réclamant notamment « *une prime exceptionnelle* » de 1.900 euros pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

La CGT FTDNEEA (filiale traitement des déchets, nettoyage, eau, égouts, assainissement) a déposé un préavis de grève pour plusieurs jours en mai et pour la période allant du 1^{er} juillet au 8 septembre, en plein pendant l'événement. Sont appelés à débrayer les agents de la direction de la propreté et de l'eau et ceux des transports automobiles municipaux.

En tête de ses revendications listées dans un communiqué, le syndicat réclame, « *pour tous les personnels* », une prime exceptionnelle de 1.900 euros pour les JO, ainsi qu'une augmentation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise de 400 euros par mois. S'y ajoutent des demandes catégorielles pour les éboueurs conducteurs de petits engins, le corps des éboueurs, égoutiers, fossoyeurs ou celui des conducteurs, notamment.

Ce coup de semonce intervient alors qu'Olivia Polski, adjointe PS aux **ressources humaines**, a annoncé en avril, après plusieurs réunions de travail avec les syndicats, que « *tous les agents de la Ville de Paris contribuant à la réussite des Jeux percevraient des gratifications allant de 600 à 1.900 euros en fonction de l'intensification de la charge de travail et de la mobilisation sur la période couvrant les JOP* », comme l'a rappelé la Mairie de Paris. Des conditions ne convenant pas à la CGT, qui « *a quitté la table des négociations dès la première réunion* ».

« *On doit être présents onze semaines sur treize* » pendant la période olympique, « *certain ont annulé leurs vacances, et on n'a aucun renfort* », ni garantie d'obtenir une prime, a dénoncé Nabil Latreche, de la CGT FTDNEEA. La Mairie de Paris a évoqué « *des paliers, certains auront zéro, d'autres 600 ou 1.200, mais on ne sait pas les modalités* », a-t-il souligné.

Privatisation de la collecte !

La dernière grève des éboueurs en mars 2023, sur fond de protestation contre le projet de réforme des retraites, avait duré plus de trois semaines, forçant le préfet de police de Paris à procéder à des réquisitions de personnels pour débarrasser les rues de la capitale des poubelles non ramassées et des monceaux de déchets qui s'y étaient accumulés.

Chantage à la privatisation !

La conseillère de Paris LR Nelly Garnier. « *On demande qu'il y ait une réflexion qui s'ouvre sur la privatisation de la collecte* », a insisté l'élue qui siège dans le même groupe que Rachisa Dati, « *pour qu'il y ait une égalité entre tous les Parisiens et qu'on ne soit plus soumis en permanence à la menace de grève* ».

La collecte est aujourd'hui assurée en régie par le personnel municipal dans la moitié des arrondissements et par des entreprises privées dans les autres.

Dernière minute : Selon les dernières informations, après une journée de négociations, un accord a finalement été trouvé. Les éboueurs vont voir leur salaire revalorisé de 50 euros bruts par mois à partir de juillet 2024, puis 30 euros bruts par mois à compter de janvier 2025. D'autres discussions sont encore en cours.

Concernant une prime pour les Jeux Olympiques, et Paralympiques, celle-ci sera de 600 à 1.900 euros en fonction de la charge de travail durant la préparation, l'organisation, et la préparation au déroulement des Jeux olympiques et Paralympiques.

CLINIQUES PRIVÉES : LES PATRONS APPELLENT À LA GRÈVE !!!

Les patrons des cliniques privées à but lucratif, mécontents des propositions tarifaires faites par le gouvernement, **appellent à la grève du 3 au 5 juin**. Il est cocasse de voir leur organisation, la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), **adhérente au MEDEF**, utiliser ce mode d'action qu'il vilipende notamment dans les services publics où ils voudraient que ce droit soit réduit, voire supprimé.

La première question est celle de la légitimité de leur revendication d'alignement de l'augmentation de leurs tarifs sur ceux du public. Elle est contestable car le secteur privé n'assume que très partiellement des missions de service public, ce qui lui permet de **concentrer son activité sur les créneaux les plus rentables**, comme par exemple la chirurgie ambulatoire tout en fermant allègrement des maternités ou en n'assurant que 5 % de la pédiatrie. De fait alors que la FHP revendique des coûts de prise en charge des patients inférieurs à ceux du public, des études montrent qu'il n'en est rien car de nombreux actes sont externalisés avant ou après l'hospitalisation et **facturés directement à l'assurance maladie, sans compter les dépassements d'honoraires et les divers frais pour chambre seule ou autres services**. Par ailleurs, ce secteur est dominé par des groupes financiers dont la rentabilité a attiré ces dernières années des investisseurs dont l'intérêt n'est pas d'assurer une mission de service public mais de permettre le meilleur retour sur investissement à leurs actionnaires.

Ils bénéficient pour cela de la solvabilisation de leur activité par la Sécurité sociale, complétée par les restes à charge payés par les patients. Ainsi le groupe Ramsay est contrôlé par des capitaux australiens et le groupe ELSAN vient de voir entrer dans son capital la famille Bettencourt et une filiale du groupe AXA. Nous pouvons conseiller à ces personnes d'investir ailleurs si elles considèrent que la rentabilité n'est pas au rendez-vous et de laisser cette activité aux secteurs public et privé non lucratif.

La deuxième question est celle de la continuité du service public dans une activité où les cliniques interviennent qui est celle des urgences. Face à la crise que connaissent les urgences des hôpitaux publics qui prennent notamment en charge les patients les plus graves, il est inconcevable que les cliniques ferment leurs portes au **risque d'une surcharge supplémentaire des hôpitaux avec une mise en danger des patients.**

Il faut que les **préfets réquisitionnent ces établissements afin qu'ils restent ouverts** pour assurer leur mission de service public pour laquelle ils bénéficient d'une rémunération spécifique. Dans le public, lors des mouvements sociaux, les directeurs d'établissements utilisent l'arme des assignations pour que les personnels soient en poste afin d'assurer la continuité du service. Monsieur le ministre de la santé, il ne peut y avoir deux poids deux mesures. Votre responsabilité pour assurer la sécurité de la population et de donner des consignes précises de réquisition aux préfets dans les meilleurs délais !

AMIENS (SOMME) : L'ARRÊTÉ ANTI-MENDICITÉ INSTAURÉ À AMIENS VIENT D'ÊTRE SUSPENDU PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF!

Si ce n'est pas un camouflet, ça y ressemble... Dans une ordonnance rendue jeudi 16 mai, moins de 48 heures après l'audience de référé tenue mardi à 15h30, la juge du tribunal administratif a suspendu l'arrêté anti-mendicité pris par la maire d'Amiens Brigitte Fouré (UDI), le 25 avril.

La magistrate entérine d'abord que, contrairement à ce qu'avait plaidé le juriste de la Ville, les plaignants, la Ligue des droits de l'Homme, Maraudes citoyennes, Solam (solidarité amiénoise) et Barreau des rues, avaient intérêt à agir. Sur la situation d'urgence (sans laquelle un référé n'est pas recevable), elle note que l'arrêté : « *a pour objet d'apporter une limitation substantielle et durable, à la liberté d'utiliser et d'occuper l'espace public. Ainsi son exécution porte une atteinte grave et immédiate à la liberté d'aller et venir et aux intérêts collectifs que les associations requérantes ont pour objet de défendre. Par suite, la condition d'urgence (...) doit être regardée en l'espèce comme remplie* ».

Ni nécessaire, ni proportionné !

Coup de grâce : la juge des référés estime que « *l'arrêté contesté est fondé sur des faits de troubles à l'ordre public liés à l'exercice de la mendicité qui ne sont pas matériellement établis. (...) Cet arrêté n'est ni nécessaire ni proportionné aux atteintes portées à la liberté d'aller et venir et à celle d'utiliser le domaine public* », d'où « *un doute sérieux quant à la légalité de cette décision* ».

La décision est donc suspendue avant, éventuellement, une audience de fond. Cette ordonnance peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation. La Ville est condamnée à verser **1.500 euros** dans la sébile de la Ligue des droits de l'Homme.

INTERMARCHÉ À AVION (PAS-DE-CALAIS) :

Un « *patron voyou* » condamné par le tribunal d'Arras après un accident du travail mortel à la base logistique intermarché !

Un ouvrier turc avait succombé en décembre 2020 à un accident du travail sur un chantier de la base logistique Intermarché à Avion. Devant le tribunal d'Arras, son employeur a été reconnu coupable d'homicide involontaire par manquement aux obligations de sécurité et travail dissimulé.

PUBLIC, PRIVÉ : NE LAISSONS PAS L'ORGANISATION DES JOP NOUS PRIVER DE NOS DROITS !

Le 27 mai, travailleur-se-s du public et du privé, soyons nombreuses et nombreux au village olympique revendicatif !

Travailleur-se-s du public et du privé, nos droits et conquêtes sont violemment attaqués au nom de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Entre dégradation de nos conditions de travail et dérèglementation de nos droits, gouvernement et patronat souhaitent une fois de plus nous reléguer au rang des sacrifié-e-s de ce pays tandis que les tenants du capital voient déjà leurs bénéfices se multiplier.

Nous ne serons pas les esclaves des JOP !

Plus que jamais déterminé-e-s, nous n'accepterons aucune concession sur nos conquêtes surtout pour un événement qui n'a de populaire que le nom tant l'accès est limité voire impossible pour les millions de salarié-e-s et citoyen-ne-s. Le 15 avril dernier, plus d'un millier de travailleur-se-s du commerce et des services ont défilé, flambeaux en main, dans les rues de Paris pour crier stop à la casse sociale et réclamer au contraire, de meilleurs salaires dans une séquence où les travailleur-se-s vont connaître un surcroît d'activité.

Des préavis de grèves locaux, comme à Paris et Marseille, et nationaux ont d'ores et déjà été déposés afin de permettre aux agents de la fonction publique de se mobiliser pour faire entendre leur voix. Travailleur-ses essentiel-les, de première ligne, des services publics, indispensables à la nation et pourtant invisibilisé-e-s et mal payé-e-s, il est temps de reconnaître les créateurs de richesses par une valorisation salariale et de meilleures conditions de travail.

Privé ou public, nos combats sont les mêmes, et uni-e-s, nous devons et ferons faire valoir partout les droits de tous les travailleur-se-s par des grèves et des mobilisations massives. A l'occasion de la répétition de **l'inauguration des JOP le 27 mai**, soyons nombreuses et nombreux au Village Olympique revendicatif, où nous allions luttes et festivités et ce, pour leur démontrer l'envers du décor des JOP.

RDV le lundi 27 mai 2024, à 10h30 devant la Direction Générale du Travail 39 Quai André Citroën, 75015 Paris.

BASTIA (HAUTE-CORSE) : LES SALARIÉ-ES DE LEROY-MERLIN FURIANI EN GRÈVE !

L'intersyndicale a annoncé à la direction du magasin, le début d'une grève "*à durée illimitée*" à compter du jeudi 16 mai.

la CGT et le STC s'insurgent "*contre la politique économique et sociale des dirigeants de l'entreprise*".

Près de 80 % des salarié-es du magasin de Furiani y ont pris part. "*La très grande majorité des salariés de l'entreprise sont dehors afin de manifester pour la reconnaissance de leur travail, la considération qu'on attend d'une direction dans notre travail, une considération dans une politique sociale et une politique économique par une augmentation des salaires*", expliquent Jean-Jacques Chauchard pour la CGT et Christophe Parodi pour le STC, réunis en intersyndicale.

Pointé du doigt par la CGT et le STC, une augmentation générale des salaires en début d'année jugée "*pas au rendez-vous*", ainsi qu'une perte "*de 60 % de primes d'intéressement en 3 ans, et d'une prime de participation ramenée à zéro pour la troisième année consécutive*".

RADIO FRANCE POURSUIT LA GRÈVE LES 23 ET 24 MAI POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION!

Dimanche 12 mai, la maison Radio France a été marquée par une journée de grève «*très suivie*» selon le SNJ-CGT, impliqué auprès de cinq autres syndicats (CFDT, FO, SNJ, SUD, Unsa) dans ce mouvement en soutien à l'humoriste Guillaume Meurice. Une pétition en défense de la liberté d'expression a recueilli plus de **130.000 signatures** et deux nouvelles journées de grève, **les 23 et 24 mai**, sont annoncées. Celles-ci correspondent à la date d'examen par le Parlement de la réforme de l'audiovisuel public, qualifiée par le SNJ-CGT de Radio France de «*restructuration potentiellement catastrophique, qui risque de déstabiliser et d'affaiblir durablement l'audiovisuel public, en particulier la radio*».

C.H.U DE CARHAIX (FINISTÈRE) : NEUF SOIGNANTS SYNDIQUÉS EN GARDE-À-VUE !

Neuf soignants du milieu hospitalier syndiqués, six à la CGT, trois à la CFDT, sont convoqués au commissariat de Quimper pour des gardes-à-vue. Leurs convocations font suite au dépôt de plainte de la part de la direction du centre hospitalier universitaire (CHU) Brest-Carhaix contre eux.

Motif : les neuf soignants faisaient partie d'une action d'occupation des locaux de l'Agence régionale de santé, située à Quimper, le 14 septembre 2023.

Huit mois plus tard, une dizaine de personnes, dont ces neuf syndiqués, ont reçu des courriers de convocation et sont entendus par la police pour «*séquestration*» et «*violences en réunion*». Le premier, Mathieu Guillemot, porte-parole du comité de vigilance de l'hôpital de Carhaix a été entendu mardi 14 mai.

En septembre 2023, ces soignants demandaient la réouverture 24 heures sur 24h de l'accueil du service des urgences de leur hôpital de Carhaix. L'ARS venait d'annoncer sa fermeture de nuit. Des habitants avaient manifesté à leurs côtés, en ressortant pour l'occasion une catapulte factice, fabriquée en 2008 pour incarner, déjà, la lutte contre la fermeture de leur maternité et de leur hôpital.

«*Mettre les soignants en cellule est-ce la seule réponse de nos dirigeants face au manque de moyens dans les hôpitaux ?*» s'enquiert la CGT locale dans un communiqué. «*Nos militants n'ont fait que défendre leur hôpital, l'offre et l'accès aux soins pour la population, face à une direction et des pouvoirs publics incapables d'assurer la continuité et la qualité des soins*».

Deux manifestations entre l'ARS et le commissariat de Quimper sont aussi à venir. La première, le 22 mai, sera en soutien aux militants CGT de Carhaix. La seconde aura lieu le lendemain, le 23 mai, en soutien à ceux de Brest, avec le même parcours dans la ville.

GRÈVE NATIONALE DU MÉDICO-SOCIAL !

Les salarié-es du social et du médico-social préparent une nouvelle **grève nationale le 4 juin**. Une précédente journée incluant le secteur de la petite enfance s'était tenue le 4 avril à l'appel de collectifs de travailleurs sociaux et des syndicats CGT santé social et Sud santé sociaux. La commission de mobilisation du travail Île-de-France s'est félicitée d'une grève "*unitaire et dynamique*" réunissant près de **15.000 personnes**.

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE : DES DRAMES RÉCENTS ONT RELANCÉ LE DÉBAT !

Le débat sur l'hébergement des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE) a été relancé, fin janvier, après la mort de Lily, une adolescente de 15 ans retrouvée pendue dans un hôtel du Puy de Dôme où elle avait été placée. Avant elle, en octobre, Méline, 11 ans, avait également été retrouvée morte dans sa chambre d'un foyer associatif de l'Oise.

Ces drames, loin d'être isolés, ont suscité l'indignation de militants des droits de l'enfant, qui ont dénoncé l'inaction de l'Etat et des départements, en charge de la protection de l'enfance.

"Les professionnels en première ligne sont trop peu nombreux, travaillent dans des conditions extrêmement précaires et les structures sont inadaptées à l'accueil de jeunes aux parcours traumatiques".

Les travailleurs sociaux se disent "*abandonnés*" !

De nombreuses structures tournent au ralenti par manque de professionnels disponibles et le problème du manque de places s'accroît. Une enquête du Syndicat de la magistrature, à laquelle ont participé 176 des 522 juges des enfants de France, a mis en évidence "**au moins 3.335 placements non exécutés en France**", soit autant d'enfants contraints de rester dans leur famille, malgré le danger qu'ils encourent. "*Aux placements non exécutés s'ajoutent les placements mal exécutés*", complète le syndicat, évoquant des mineurs "**ballottés de lieu d'accueil en lieu d'accueil et/ou hébergés dans des lieux non agréés par le département, voire dans des hôtels ou au camping, ce qui est pourtant interdit par la loi**".

Les professionnel-les de ce secteur ressentent « *une perte de sens du travail, voire un sentiment de participer à la maltraitance institutionnelle subie par les jeunes* », déclare une salariée de l'aide à l'enfance, réclamant « *des moyens humains, financiers supplémentaires* ».

ARMEMENT ET DÉFENSE

Le 20 Juin au Mans, la FTM-CGT invite les syndicats CGT d'entreprises travaillant pour la défense à participer à une journée d'échanges et de débats sur la situation actuelle et notamment l'augmentation des productions de matériels militaires.

Aujourd'hui, le capitalisme mondialisé a atteint les sommets de l'exploitation humaine et de la nature. La course aux profits immédiats alimente, au détriment des peuples, les conflits et les guerres pour l'accaparement des richesses et la maîtrise économique et politique. **La plupart des entreprises de la Métallurgie, des Travailleurs de l'Etat, de la Chimie, des Transports et quelques autres sont concernées directement ou indirectement par les activités militaires de la France.**

En outre, chaque salarié/contribuable consacre, qu'il le veuille ou non, une partie de ses revenus à des impôts et taxes qui financent le secteur militaire et l'armement. Le fait que le Président de la République décide, après avoir mis la France dans un système inédit « *d'économie de guerre* », d'attribuer **413 milliards d'euros d'ici 2030 au surarmement** de notre pays doit faire réfléchir au moment où l'on a voulu nous faire croire qu'il était impossible de trouver sur la même période **12 milliards pour financer nos retraites**. Il est donc temps de remettre la question de l'action collective en faveur de la Paix et du Désarmement au cœur de notre bataille idéologique.

ASCOMETAL

Pour la troisième fois en 10 ans le Groupe Ascométal (aciers spéciaux) a été placé le 27 mars dernier en redressement judiciaire ! Ascométal, c'est 5 sites de production et près de 1.200 salariés, avec trois pôles importants dans les départements du Nord, de la Moselle et des Bouches-du-Rhône. Ce sont aussi de nombreux sous-traitants et emplois indirects dans ces trois bassins.

MONDE

ARGENTINE : JAVIER MILEI SUBIT SA DEUXIÈME GRÈVE GÉNÉRALE EN CINQ MOIS SEULEMENT !

Les syndicats argentins ont appelé à des protestations massives jeudi 9 mai contre l'immense casse sociale orchestrée par le nouveau président d'extrême droite.

Pendant que lui est toujours droit dans ses bottes austéritaires, la rue hausse le ton en Argentine. Alors que des manifestations d'ampleur diverse sont déjà quasi-quotidiennes, une deuxième grève générale a eu lieu jeudi 9 mai pour dénoncer les réformes ultralibérales du nouveau gouvernement entrée en action il y a cinq mois.

Ni train, ni bus, ni métro durant 24 heures : la capitale Buenos Aires a sonné creux, sans une grande partie des 3 millions de personnes qui y transitent chaque jour. Quelque 400 vols ont été annulés, affectant 70.000 passagers, selon l'Association latinoaméricaine du transport aérien. La grève a été lancée "contre un ajustement brutal, en défense du droit du travail, syndical, et à un salaire digne", lancée par plusieurs syndicats dont la puissante CGT. Bien plus que celle du 24 janvier (douze heures seulement), un semi-échec raillé par le gouvernement comme la grève «la plus rapide de l'histoire» car annoncée en décembre, dix-huit jours après l'investiture du Président d'extrême droite.

Cette fois encore, la présidence dénonce une grève «strictement politique» et des syndicats «battant des records de rapidité et du nombre de grèves», face au gouvernement "à peine entré en fonction". Syndicats qui vont «à l'encontre de ce que les gens ont voté il y a cinq mois». L'impact politique pourtant, pourrait être moindre que les grandes marches pour la défense de l'université du 24 avril (un million de manifestants à travers le pays), plus forte mobilisation hostile à Milei à ce jour.

Flexible dans la pratique !

Reste que la santé économique argentine dépend de l'angle depuis lequel on la scrute. Inflation en décélération, de 25 % en décembre à 9 % prédits pour avril, ou récession inquiétante, avec -3,2 % de recul d'activité sur un an ? «Exploit historique» (dixit Milei) d'un budget à l'excédent au premier trimestre, inédit depuis 2008, ou **sombre record de la pauvreté (41,7 % officiellement)**.

Les licenciements se multiplient dans le secteur privé, en plus des 15.000 opérés par le gouvernement chez les agents de l'État sur les 70.000 prévus d'ici la fin de l'année. Et le taux de pauvreté explose pour atteindre des niveaux historiques. Selon une étude de l'Université catholique argentine, publiée le 17 février, elle s'élevait à 57,4 % en janvier, contre 44,7 % six mois plus tôt. Quant à l'extrême pauvreté, elle passait de 9,6 % de la population en novembre 2023 à 15 % en janvier 2024.

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement